

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Prefet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2014-2-12-3

Séance du jeudi 13 mars 2014

BUDGET PRIMITIF 2014 INTERVENTIONS DIVERSES AU TITRE DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- inscrit un crédit de :

- 66 000 € pour les secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses et autorise le Président à en effectuer la répartition et à signer les décisions d'attribution,
- 2 500 € pour les secours en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou leur famille et donne délégation à la Commission Permanente pour sa répartition,
- 8 000 € pour l'échange avec le Lot-et-Garonne et donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de cette action,
- 20 000 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des aides en cours d'année,

- et accorde une subvention de 9 000 € en faveur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin pour les jeunes sapeurs-pompiers ; la subvention sera imputée au programme J718, chapitre 65, fonction 12, nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions